

DEVIS

Consorts GUILENTO

Réf Devis	Date	Affaire	Objet
D2022032	08/03/2022	TMP22034	Aménagement de propriété en procédure de déclaration préalable (1 lot d'environ 2000 m <sup>2</sup> ) Commune de LUC Section B Parcelles n° 191 et 192  Et Proposition de bornage périmétrique Commune de LUC Section B Parcelle n° 188

- La première intervention a fait l'objet d'une remise intégrale.
- La demande de certificat d'urbanisme a fait l'objet d'une remise intégrale.

Désignation	Prix U. HT (€)	Quantité	Remise	Montant HT (€)
Demande de Certificat d'Urbanisme opérationnel (forfait)	100,00	1	100 %	0,00
<b>Si la demande de certificat d'urbanisme est octroyée :</b>	0,00	1		0,00
Droit fixe d'ouverture de dossier, consultation au cadastre, recherche de documents antérieurs, convocation des riverains et frais de secrétariat	140,00	1		140,00
Demande de Renseignements (auprès du Service de la Publicité Foncière)	20,00	1		20,00
Rattachement GPS, Archivage et Complétude du "portail GEOFONCIER" (www.geofoncier.fr) (obligation ordinale)	60,00	1		60,00
<b>1ère intervention sur site:</b> recherche de bornes et de repères existants et lever préliminaire des éléments caractéristiques existants (bornes et/ou repères). Rattachement GPS dans système RGF93 (CC43)	450,00	1	100 %	0,00
<b>2ème intervention sur site:</b> en présence des riverains et de la commune/du département. Présentation et explication des constatations faites suite au relevé préliminaire. Proposition de la (ou des) limite(s) et mise en place de celle(s)-ci. Relevé tachéométrique complémentaire.	450,00	1		450,00

Désignation	Prix U. HT (€)	Quantité	Remise	Montant HT (€)
Calcul, report et établissement du plan joint au P.V. de bornage et de reconnaissance/rétablissement de limites, au P.V. de délimitation de la Propriété des Personnes Publiques (3P) et du plan de division	430,00	1		<b>430,00</b>
Rédaction du P.V. normalisé de bornage et/ou de reconnaissance/rétablissement de limite	150,00	2		<b>300,00</b>
Rédaction du P.V. de délimitation de la Propriété de la Personne Publique (PV3P), normalisé et transmission aux autorités compétentes pour délivrance de l'arrêté d'alignement	130,00	2		<b>260,00</b>
Publicité foncière en vue de la création de 2 nouveaux numéros cadastraux (DMPC)	100,00	1		<b>100,00</b>
Demande de la Déclaration Préalable et réalisation du panneau réglementaire (forfait par UN SEUL terrain à bâtir, créé)	200,00	1		<b>200,00</b>
Fourniture de bornes (forfait de 5 à 9 bornes)	80,00	1		<b>80,00</b>
Déplacements (2)	30,00	2	50 %	<b>30,00</b>

Total HT avant remise	2 650,00 €
Montant Remise HT	-580,00 €
<b>TOTAL HT (après remise)</b>	<b>2 070,00 €</b>
TOTAL TVA - 20,00%	414,00 €
<b>TOTAL TTC</b>	<b>2 484,00 €</b>

Acompte à verser lors de la commande : 1 240,00 €

*REMARQUE* : - Le solde du règlement de notre prestation sera dû à la signature des documents par le demandeur;

- Il n'a pas été comptabilisé le bornage périmétrique total des parcelles concernées par le projet (191-192)

- Le géomètre a une obligation de moyen mais pas de résultat. La prestation sera donc due en intégralité, même en cas de désaccord de l'une des parties sur la limite proposée par le Géomètre-expert. Un procès-verbal de carence sera alors établi et transmis aux propriétaires pour leur permettre d'introduire, s'ils le souhaitent, une action en justice.

Depuis Juillet 2010, les opérations de bornage ont l'obligation de respecter un formalisme plus rigoureux, à savoir la rédaction du Procès-Verbal de bornage normalisé dûment rédigé ainsi qu'un relevé de terrain rattaché dans le système légal de référence RGF 93 (CC43).

- Deux interventions ont été comptabilisées. Toute intervention supplémentaire rendue nécessaire par un fait extérieur à notre mission (absence d'un riverain, inaccessibilité des lieux, terrain impénétrable ...) sera facturée en sus;

Document à renvoyer daté et signé avec la mention « **Bon pour accord** »

**Alexandre CARNEJAC**

A le

Coordonnées bancaires	
BANQUE	CREDIT AGRICOLE
BIC	AGRIFRPP869
IBAN	FR76 1690 6000 0587 0440 2519 023